

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 avril 2013

CONSEIL DE PARIS
Conseil Municipal
Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 V. 42 Vœu relatif à l'intégration des vacataires dans le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le projet de délibération plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire n'aborde pas la question des vacataires ;

Considérant le vœu adopté en Conseil de Paris lors de la séance de décembre 2012 pour que les personnels vacataires soient inclus dans le plan de déprécarisation des agents de la collectivité parisienne ;

Considérant que de nombreux agents vacataires travaillent depuis plusieurs années au service de la Collectivité parisienne ;

Considérant que la précarité de leur situation nécessite une requalification urgente de leurs conditions d'emploi ;

Sur proposition de Mme Emmanuelle BECKER, Mme Danielle SIMONNET, du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ;

Emet le vœu que :

La déprécarisation de personnels vacataires soit engagée dès à présent.